

# COMPTE - RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX

## SEANCE DU JEUDI 31 JANVIER 2013

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

*Date de convocation : 25.01.2013*

*Nombre de présents : 9*

*Nombre de votants : 9 + 1 procuration*

L'an deux mille treize, le jeudi 31 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M. Cayla, Morard, Planchon, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélémy.

Absents : M. Philippe Roux et Marc Chabaud

A été élu secrétaire : M. Jean-Michel Chazine

### **Ordre du jour**

#### I] Délibération :

- 1) Changement d'affectation d'un des appartements communaux
- 2) Nouvelle Convention avec Sogedo pour le SPANC
- 3) Convention avec le Conseil Général ( Service des routes )
- 4) Retrait de la commune d'Opédette du SIRTOM

#### II] Affaires courantes :

- 1) Actualités juridiques
- 2) Intercommunalité : Arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre résultant de la fusion de la CCPA et de la CCPJ, et de l'intégration des communes de Buoux et de Joucas
- 3) Préparation du BP 2013, Restes à réaliser 2012 ( en investissement )

#### III] Affaires Diverses :

- 1) Comptes rendus des réunions suivies par les Conseillers

---

### Les délibérations

**N° 13-01 - CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN DES APPARTEMENTS COMMUNAUX**

**N° 13-02 - NOUVELLE CONVENTION AVEC SOGEDO POUR LE SPANC**

- N° 13-03 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL (SERVICE DES ROUTES)  
N° 13-04 - RETRAIT DE LA COMMUNE D'OPEDETTE DU SIRTOM  
N° 13-05 - NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE L'ADJOINT TECHNIQUE  
N° 13-06 - DON D'UNE BROUETTE THERMIQUE HORS D'USAGE

### Les affaires courantes

#### 1) Actualités juridiques

➤ *Modification du POS du Moulin Clos :*

Par jugement en date du 7 décembre 2012, le Tribunal Administratif de Nîmes a rejeté la requête du 17 janvier 2011 des Associations Luberon Nature et Cœur Nature, demandant au Tribunal d'annuler la Délibération du 15 juillet 2010 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la « Modification N°1 du POS pour le Moulin clos ». Le Tribunal a condamné les Associations Luberon Nature et Cœur Nature à verser solidairement 2 000 € à la Commune de Buoux

➤ *Permis de construire du 30 mai 2011 accordé aux Ecuries du Pré Clos pour la construction d'un manège équestre couvert :*

Par courrier en date du 28 décembre 2012, le Tribunal Administratif de Nîmes a transmis, à l'avocat de la commune, copie du Mémoire en Désistement de l'Association Cœur Nature, dans l'instance qui l'opposait à la commune pour obtenir l'annulation par le Tribunal dudit Permis de construire

#### 2) Intercommunalité : Arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre résultant de la fusion de la CCPA et de la CCPJ, et de l'intégration des communes de Buoux et de Joucas

Par courrier, reçu le 31 décembre 2012, Monsieur le Préfet de Vaucluse a transmis en Mairie son Arrêté du 6 décembre 2012 portant projet de périmètre résultant de la fusion des Communautés de communes du Pays d'Apt et de Pont Julien, et de l'intégration des communes indépendantes de Buoux et de Joucas.

Il est proposé à l'approbation du Conseil Municipal, qui dispose de 3 mois à cette fin, à défaut son avis sera réputé favorable. Le Conseil Municipal se donne le temps de la réflexion, par ailleurs il confirme la nécessité de discussions avec la CCPA, la CCPJ et Joucas, pour que Buoux garde l'exploitation de son réseau d'eau.

#### 3) Préparation du BP 2013, Restes à réaliser 2012 ( en investissement )

➤ *Les opérations importantes de l'année 2013 ( d'un point de vue budgétaire ) seront :*

la poursuite des travaux de restauration du Fort, pour 140 000 €, et le règlement à l'EPF de 150 000 € au titre de l'acquisition des anciennes colonies de la Tuilière et du Moulin Clos

➤ *Restes à réaliser 2012 :*

Sont reportés, en dépense, 1 000 € au titre du Service de l'eau, 2 500 € au titre de l'Eglise paroissiale, 1 500 € au titre de la Modification du POS, et 15 000 € au titre de la Restauration du Fort

**Fin de la séance à : 21h**